

40216 - Qu'en est il de la consommation du poulet national par celui qui ne sait pas comment il a été égorgé?

question

Est il permis de manger du poulet et de la viande disponible dans les restaurants tout en étant conscient du fait qu'on sait pas si les animaux ont été égorgés selon la loi islamique ou pas?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Il

est rapporté de façon sûre dans

le Sahih d'al-Boukhari d'après Aicha (P.A.a) que des gens s'étaient présentés au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)

et avaient dit: **«Des gens nous apportent**

de la viande et nous ne savons pas si

au moment d'égorger les animaux,

ils ont mentionné

le nom d'Allah ou pas.» Il leur a dit : **«Mentionnez**

le nom d'Allah et mangez.» Je dis : il s'agissait

de néophytes qui ne savaient pas qu'ils devaient mentionner le nom d'Allah avant de manger. C'est pourquoi il leur a dit:

«Mentionnez le nom d'Allah

et mangez.» Il nous autorise ainsi

à manger, même si nous ne

savons pas si , au moment d'égorger l'animal, on a mentionné le nom d'Allah ou pas. De même, il est

permis de manger de la viande , même

si on ne sait pas si l'animal
a été égorgé de manière saine ou
pas. Car un acte accompli
par quelqu'un qui est habilité à l'entreprendre
est jugé correcte et acceptable. Si de la viande nous est apportée par un musulman ou un
juif ou un chrétien,
nous ne nous
posons pas la question de savoir si
l'animal a été égorgé ou pas ou
si celui qui l'a égorgé a mentionné
le nom d'Allah ou pas. Car
la viande est
licite aussi long temps qu'une preuve ne
vient démontrer le
contraire. C'est une
facilitation divine (de la vie). Car autrement, nous aurions un problème.
Chaque fois que quelqu'un nous
donne de la viande, nous nous
demanderions qui a égorgé l'animal? A-t-il
mentionné le nom d'Allah ou pas? Prie-t-il ou pas? A-t-il
laissé s'écouler le sang ou pas? La facilitation divine est que tout un acte accompli par
quelqu'un qui est habilité à
l'entreprendre est en principe correct et acceptable, sauf
preuve du contraire.